

Date de dépôt : 28 mai 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Parkings en France : les communes concernées doivent d'abord régler leurs problèmes avant de réclamer l'argent des contribuables genevois

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 mai 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A l'heure où le Gouvernement genevois propose de financer les parkings français avec l'argent des contribuables suisses, certaines communes françaises ne feraient pas un effort suffisant en la matière. Un habitant de France voisine témoigne sur l'absence de places de parking en suffisance pour la construction d'un hôtel. Est-ce aux contribuables genevois de tenter de suppléer à l'insuffisance organisée par certaines communes françaises ?

Voici ce témoignage édifiant : « Je suis français, frontalier et ai toujours habité sur le bassin annemassien. Dernièrement, j'ai lu un article de la Tribune de Genève concernant votre opposition au projet des P+R du CEVA, et suis tout à fait d'accord avec vous.

En effet, habitant la Zone Artisanale de Ville-la-Grand depuis bientôt 14 ans, un permis de construire vient d'être accordé en date du 31 décembre 2013 sur la parcelle limitrophe à la mienne.

Ce permis concerne la construction d'un futur hôtel de 93 chambres sur une parcelle de 1920 m² avec seulement 54 places de parking !

La logique serait d'avoir au minimum autant de places que de chambres et quelques places pour le personnel.

L'hôtel 1^{ère} Classe situé à quelques centaines de mètres, d'une capacité de 80 chambres possède 80 places de parking sur un terrain de 4000 m² environ. Donc il est évident de constater que notre magistrat ne se soucie pas des problèmes de parking mais préfère verbaliser les véhicules qui seront en infraction, sans autre choix.

Pour votre information, j'ai déposé un recours contre ce permis en date du 26 février dernier.

Un article est paru dans l'édition du Messenger le jeudi 10 avril 2014.

Le stationnement n'est pas autorisé dans les rues de la zone afin de faciliter la fluidité de la circulation (voir le PLU).

Ma réflexion est de constater qu'en France, on délivre des permis de construire en négligeant les problèmes de parking mais on sollicite l'aide de nos Voisins Suisses lorsqu'il faut construire des infrastructures pour le stationnement des véhicules...

J'ai rencontré le maire de Ville-la-Grand, qui n'a pas répondu favorablement à ma demande, ni répondu au courrier adressé par mon avocat. »

Ma question est la suivante :

Certaines communes françaises gèrent-elles convenablement le problème du parking en France et est-ce aux contribuables genevois de suppléer à ces erreurs au moyen de nos impôts ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il n'appartient pas au Conseil d'Etat de porter des appréciations sur des questions d'aménagement et de stationnement qui relèvent des autorités françaises concernées.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat se réfère à la situation consécutive à la votation sur les P+R du dimanche 18 mai 2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP